

Action Sociale - budget 2024 :

Orientations budgétaires...

...propositions de l'UNSa Justice !

Au cours de l'année 2022, l'inflation a été extrêmement significative et les mesures salariales mises en œuvre par le ministère de la transformation et de la fonction publique n'ont pas été au niveau de cette dernière afin d'amortir son impact sur le pouvoir d'achat des ménages.

En 2023, l'inflation s'est poursuivie et ce ne sont pas les modestes mesures salariales annoncées par Stanislas GUÉRINI qui vont permettre un retour à l'équilibre entre le salaire et l'inflation. Ce contexte aggrave lourdement la situation économique des personnels, en particulier ceux qui perçoivent les revenus les plus modestes.

A l'inflation viennent s'ajouter l'augmentation des taux d'intérêts inhérents aux crédits immobiliers freinant ainsi l'accès à la pleine propriété des agents, ainsi que la fin progressive du bouclier énergétique avec une première augmentation de 10 % du prix de l'électricité effective depuis le 1^{er} août.

Depuis désormais plusieurs années, l'Action Sociale du ministère de la Justice sert d'amortisseur social dans le quotidien des familles, qu'il s'agisse d'aides financières, d'accompagnement pour le logement, de restauration, de la petite enfance, du sport et bien entendu des vacances et des séjours enfants.

Dans cette approche globale, où le déséquilibre « rémunération/inflation » s'accroît avec la poursuite de la hausse des prix, il semble essentiel pour la **1^{ère} Organisation Syndicale** que le budget de l'action sociale 2024 soit en adéquation avec nos exigences afin de répondre aux besoins sociaux et économiques des personnels et de leur famille.

● Logement

Au cours des quatre dernières années, un parcours résidentiel s'est matérialisé permettant d'apporter une réponse aux attentes des agents tout au long de leur carrière professionnelle et de leur retraite.

Pour l'année 2024, il semble essentiel de poursuivre et consolider les différents axes de ce parcours notamment sur le logement pérenne ciblé et les colocations pilotées par la Fondation d'Aguesseau.

Pour le logement pérenne, une optimisation de l'accès au logement libre et intermédiaire qui s'appuie désormais sur la garantie locataire doit pouvoir se structurer notamment avec **la création d'une bourse d'accès spécifique dédiée aux agents de notre ministère.**

Afin de poursuivre la stratégie de développement sur le logement social ou Intermédiaire décoté et éviter des déperditions en masse de droits de réservations, **il est nécessaire de poursuivre les réservations de droits d'attribution en amont des projets de construction en corrélation notamment avec les ouverture de structures, services ou établissements pénitentiaires.**

Une attention particulière doit être portée en 2024 sur le déploiement des projets de construction de logements sur Savigny/Orge et Fleury-Mérogis avec la mise en œuvre de la publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et le développement de cette procédure sur d'autres emprises foncières du ministère de la Justice.

L'évolution du PBIMJ (Prêt Bonifié Immobilier du Ministère de la Justice) validé en juin 2023, va permettre en 2024 de poursuivre sous l'égide du nouveau marché public, le soutien de l'employeur à l'accession à la propriété portant à 2% la prise en charge (soit la moitié des taux d'intérêts actuels sur une durée ouverte à 20 ans contre 17 actuellement.)

Cette approche favorable doit pouvoir permettre un nouvel élan à l'accès à la propriété des personnels avec l'évolution récente du taux d'usure pour le déblocage des fonds liés à l'accession.

Par ailleurs, il paraît essentiel de développer des leviers d'action pour **favoriser l'accession à la propriété avec notamment le PSLA** (Prêt Social Location Accession), permettant la location à « loyer social » tout en constituant un apport du bien en location pour en devenir totalement propriétaire.

Enfin, malgré les annonces du développement massif du Bail Réel Solidaire (BRS), **notre Organisation Syndicale** reste prudente sur cette approche et dans l'hypothèse d'une mise en œuvre par les services du ministère de la Justice, **l'UNSa Justice** souhaite que chaque projet soit présenté au cas par cas à la commission logement.

Concrètement pour l'UNSa Justice, le budget dédié au logement doit progresser pour répondre favorablement aux attentes des personnels dans un contexte de crise immobilière.

Petite Enfance

La question de la garde d'enfant est un axe essentiel pour la vie des familles, notamment dans le cadre d'une politique d'égalité professionnelle Femme/Homme, structurée et dynamique.

En 2024, le renouvellement du marché couvrant les 250 places de crèche sur l'Île de France va mécaniquement nécessiter un financement complémentaire, en corrélation avec l'inflation et le coût de l'énergie qui impacte les structures de petite enfance.

Concernant le **CESU Horaires Atypiques et Périscolaire**, la **1^{ère} Organisation Syndicale** considère ces dispositifs indispensables et souhaite la poursuite de ces prestations avec une approche visant l'évolution du plafond d'âge du CESU Périscolaire pour le passer à 13 ans en 2024 et le conduire progressivement à 17 ans.

L'UNSa Justice souhaite aussi que la garde d'enfant individuelle puisse être développée, en lien avec la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF).

La mise en œuvre d'un réseau d'Assistantes Maternelles doit se construire avec des réservations destinées aux familles du ministère de la Justice, avec des conventions que ce soit **en hexagone ou dans en outre-mer**.

Par conséquent, pour l'UNSa Justice la ligne budgétaire dédiée à la « Petite Enfance » se doit d'être revalorisée afin de répondre aux besoins croissants.

● Orphéopolis

Depuis la signature de la convention entre Orphéopolis et le Ministère de la Justice en 2021, le nombre d'enfants entrant dans le dispositif ne cesse de croître ainsi que le nombre de prestations et l'accompagnement qui s'y rattache. Cette progression dans le temps nécessite un financement notable et soutenu d'année en année.

Pour l'UNSa Justice ce partenariat était une évidence que nous appelions de nos vœux ! La croissance significative du nombre d'enfants entrant dans le dispositif de la convention signée entre Orphéopolis et le ministère de la Justice en 2021, démontre un besoin institutionnel.

Par conséquent, ce besoin doit se traduire par une augmentation budgétaire conséquente afin de répondre aux prestations qui se rattachent à cette convention.

Il est donc essentiel que le financement soit à la hauteur des besoins de financement de l'Orphelinat mutualiste Orphéopolis.

● Restauration

Depuis désormais deux ans, l'inflation impacte gravement les produits de première nécessité et particulièrement les prix de l'alimentation, pouvant contraindre des familles à effectuer des arbitrages défavorables en matière d'achat et de qualité alimentaire.

Face à ce contexte, il est impérieux que chaque CRAS (Conseils Régionaux d'Action Sociale) développe un schéma directeur de la restauration et tisse des conventions pour permettre l'accès à la restauration pour tous les agents, quel que soit le service, la structure ou l'établissement dans lequel ils travaillent.

La qualité de restauration doit pouvoir être contrôlée et suivie par les CRAS (Conseils Régionaux d'Action Sociale) notamment par des enquêtes régulières en lien avec les DRHAS.

Concernant la tarification de la restauration, elle doit pouvoir être contenue notamment par une révision favorable des plafonds de reste à charge des repas pris dans les structures conventionnées.

Afin d'optimiser les achats et bénéficier de grilles tarifaires développant une équité favorable aux agents, il conviendrait de recentrer les marchés des Restaurants Administratifs notamment de la DSJ, auprès de la Fondation d'Aguesseau.

Cette approche macro permettrait ainsi un contrôle régulier de la qualité et du fonctionnement des Restaurants Administratifs.

Afin de soutenir le développement de ce volet essentiel de l'action sociale à destination des personnels, une augmentation des crédits sociaux visant à financer une restauration de qualité est nécessaire pour l'exercice 2024.

● Sport

L'activité sportive au travers de l'ASMJ s'est très fortement développée au cours des dernières années, répondant à un besoin notable et massif exprimé par les personnels et leur famille.

La progression des actions engagées, conjuguée à l'inflation, conduit nécessairement à envisager une augmentation de la dotation ministérielle.

Par ailleurs, avec l'arrêt du soutien du ministère de la transformation et de la fonction publique auprès des retraités sur le segment des « Chèques Vacances », qui permettaient à nos aînés de bénéficier d'activités de séjours et notamment d'activités sportives, il paraît essentiel de pérenniser des actions à leur destination et par déclinaison de les financer.

Enfin, il est indispensable de prendre en compte l'évolution de la masse salariale de l'association (mises à disposition remboursées) afin de permettre à l'ASMJ de ne pas déséquilibrer son budget au détriment des actions menées.

Face à la dynamique sportive engagée, un abondement budgétaire semble essentiel pour l'exercice 2024.

● Séjours Jeunes

Faisant suite à l'enquête nationale déployée auprès des personnels du ministère de la Justice en lien avec les services du Secrétariat général, sur les besoins en matière de séjours jeunes (Colonies de vacances), les premières lignes d'un plan d'action commencent à se dessiner.

Cette trajectoire nous conduit vers une progression de prise en charge du nombre d'enfants.

Par conséquent, cette augmentation du nombre de séjours jeunes conjuguée à l'inflation du coût des séjours, vont entraîner nécessairement un complément de financement ainsi qu'une hausse du budget dédié.

Globalement depuis plusieurs années, l'action sociale du ministère de la Justice est un soutien essentiel dans la vie des agents et de leur famille.

Toutefois, eu égard à la situation de crise économique sans précédent depuis 30 ans, due à l'inflation et à l'absence de véritable mesure de revalorisation salariale qui impacte les ménages, les différents postes de l'action sociale vont nécessiter une action plus prégnante que les années antérieures et par déclinaison la nécessité d'un financement en conséquence.

Face à ce contexte, pour l'UNSa Justice le budget 2024 de l'action sociale doit connaître un accroissement significatif afin de répondre aux enjeux sociaux qui vont peser sur l'ensemble des agents.

Paris, le 4 septembre 2023

Le Secrétaire général
Jean-François FORGET